



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU COMITÉ CONSULTATIF DE LA RÉSERVE NATURELLE DU PLATIER D'OYE - E211

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu le décret n°87-533 du 9 juillet 1987 portant création de la réserve naturelle du platier d'Oye ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2019 portant renouvellement de la composition du Comité consultatif de la réserve naturelle nationale du platier d'Oye et, notamment, son article 1^{er} ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Caroline MATRAT, Conseillère départementale, est désignée pour représenter le Président du Conseil départemental, en qualité de titulaire, afin de siéger au Comité consultatif de la réserve naturelle du Platier d'Oye.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié à l'intéressée et publié électroniquement sur le site internet du Département.

Arras, le 13 juin 2023

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY